

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0246

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Association Agence locale de l'énergie (ALE) - Attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la plateforme locale de rénovation énergétique**

service : **Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Barge

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

Conseil du 23 mars 2015**Délibération n° 2015-0246**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Association Agence locale de l'énergie (ALE) - Attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la plateforme locale de rénovation énergétique**

service : Pôle transformation et régulation - Direction évaluation et performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (ALE) est une association loi de 1901 qui a pour but de favoriser et d'entreprendre, sous l'impulsion des membres adhérents et en complémentarité de ceux-ci, des opérations visant à assurer :

- l'utilisation rationnelle des énergies et l'efficacité énergétique,
- le développement de la maîtrise de leurs usages, tels l'éclairage, le chauffage, le froid, etc.,
- la promotion et le développement des énergies renouvelables.

En 2014, la dynamique nationale du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), objectif 500 000 logements/an, a poussé les collectivités à se positionner en plateformes locales d'accompagnement de la rénovation énergétique des logements auprès des habitants de leur territoire. Cette demande se matérialise pour la Métropole de Lyon par l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Région Rhône-Alpes et de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) Rhône-Alpes, publié en juillet 2014.

La future loi de transition énergétique réaffirme le rôle crucial des collectivités locales dans ce domaine.

A ce titre, la Métropole de Lyon a choisi de répondre à cet AMI et propose de mettre en place, à partir de janvier 2015, un programme ambitieux de communication, de financement et d'animation partenariale (associations, opérateurs, institutions, communes, filière bâtiment). Il est ainsi proposé de renforcer fortement l'accueil et l'accompagnement des ménages.

Aujourd'hui, l'ALE propose d'être le point d'entrée de la future plateforme, compte tenu du fait qu'elle est déjà le point rénovation info service (PRIS) unique de la Métropole. Il s'agit donc d'un acteur reconnu, légitime et pertinent techniquement pour assurer un conseil objectif auprès des particuliers.

La mise en place d'une plateforme locale aura de fait un impact sur l'activité de l'ALE. C'est la raison pour laquelle la Métropole trouve un intérêt à conventionner avec l'ALE sur un renforcement des moyens permettant l'animation de la future plateforme.

En renforçant la présence de l'ALE auprès des habitants, la Métropole favorise l'augmentation du nombre de projets opérationnels en matière d'éco-rénovation, mais aussi un suivi et une capitalisation technique de qualité qui bénéficiera à tous les partenaires.

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'ALE de l'agglomération lyonnaise dans le cadre de la plateforme d'accompagnement à la rénovation énergétique.

Le versement de tout ou partie de la participation financière métropolitaine est subordonné à la réalisation du programme annuel correspondant et à la fourniture des documents. Sous cette réserve, les modalités de versement sont les suivantes :

- une avance de 80 % au vu d'une demande du bénéficiaire, accompagnée de pièces attestant d'un commencement d'exécution (factures, devis, ordre de service, bon de commande, ou attestation sur l'honneur), d'un état prévisionnel de trésorerie pour l'année 2015 ainsi qu'un compte de résultat probables de l'exercice n-1, - le solde à partir du 1er octobre, au vu d'un courrier de demande de paiement du bénéficiaire, accompagné d'un état d'exécution du budget de l'opération ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise dans le cadre de la plateforme d'accompagnement à la rénovation énergétique pour l'année 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Agence locale de l'énergie (ALE) de l'agglomération lyonnaise définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 71 - opération n° 0P270O4359.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.